

Les syndicats en charge de la gestion des déchets

SYTRAD, SYPP, SICTOBA

et le groupe *Veolia Recyclage & Valorisation des déchets*

s'associent pour l'exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives
unique en Drôme-Ardèche !

A propos...

Le **SYTRAD** (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme) regroupe 12 structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes et syndicats de collecte) du nord et centre Drôme Ardèche, soit 334 communes et 512 083 habitants.

www.sytrad.fr

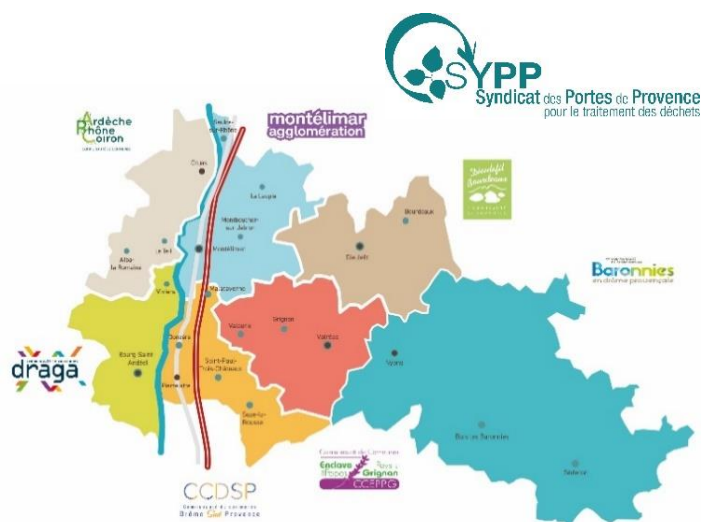
Le **SYPP** (Syndicat des Portes de Provence) regroupe 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du sud Drôme-Ardèche et du nord Vaucluse, soit 171 communes et 207 916 habitants.

www.sypp.fr

Le **SICTOBA** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche) regroupe 4 communautés de communes d'Ardèche, soit 56 communes et 35 862 habitants.

www.sictoba.fr

Trier - Traiter - Valoriser
SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme



sictoba
Syndicat Intercommunal
de Collecte et de Traitement
des Ordures ménagères
de la Basse Ardèche



■ A l'heure actuelle, quelle est la gestion des déchets en Drôme-Ardèche ?

Sur le territoire du SYTRAD : les déchets recyclables - à l'exception du verre qui est directement acheminé vers les verreries - sont triés sur le centre de tri du SYTRAD, situé à Portes-lès-Valence. Ce centre de tri permet de séparer et de conditionner, d'une part, la famille des « corps plats ou fibreux » (papiers / cartons) issue du bac bleu, et d'autre part, la famille des « corps creux ou non fibreux » (bouteilles et flacons en plastique / emballages métalliques / briques alimentaires), issue du bac jaune. Une fois triés, les matériaux sont vendus à des sociétés qui en réalisent le recyclage. Aujourd'hui, à travers cet outil industriel, le SYTRAD traite la totalité des collectes sélectives de ses 12 collectivités membres (soit 21 700 tonnes en 2019).

Sur le territoire du SYPP : les déchets recyclables sont triés dans le centre de tri de Nîmes. Depuis le 1^{er} janvier 2019, ce territoire collecte les papiers, cartons, emballages métalliques mais aussi l'ensemble des emballages plastiques (bouteilles et flacons, pots, barquettes, films souples ...). La collecte se fait soit au moyen d'un bac unique (bac « jaune ») soit au moyen de deux bacs (« jaune » et « bleu »). En 2019, 7 191 tonnes de collecte sélective ont été traitées.

Sur le territoire du SICTOBA : les déchets recyclables sont triés au centre de tri de Nîmes. Ce territoire collecte papiers, cartons, emballages métalliques mais aussi l'ensemble des emballages plastiques (bouteilles et flacons, pots, barquettes, films souples ...) au moyen d'un seul bac de tri (bac « jaune »). En 2019 : 2 061,08 tonnes pour la poubelle jaune et 2 653,43 tonnes pour le verre ont été traitées.

■ Pourquoi un regroupement de ces collectivités en 2020 ?

Le marché d'exploitation du centre de tri de Portes-lès-Valence arrive à échéance au 30 avril 2020.

Les collectivités locales en charge des déchets doivent relever plusieurs défis :

- ✓ augmenter les performances du geste de tri (augmenter la quantité collectée de papiers et d'emballages) qui a plutôt tendance à stagner ces dernières années,
- ✓ assurer le tri de l'ensemble des emballages plastiques et non plus uniquement les bouteilles et flacons (obligation d'ici 2022),
- ✓ rationaliser l'organisation des centres de tri sur le territoire.

Avec le soutien de l'ADEME, une étude avait été menée en 2016 pour étudier les conditions d'un partenariat entre les structures en charge du traitement des déchets ménagers en Drôme et Ardèche.

Cette étude a été reprise et approfondie en 2019 avec pour objectifs :

- ✓ de maîtriser les coûts,
- ✓ d'être en cohérence avec les orientations de l'éco-organisme CITEO et les obligations nationales,
- ✓ d'accueillir des flux de collecte sélective triés par l'habitant de façon différente selon le territoire.

Au regard des conclusions de cette étude, le SYPP et le SICTOBA ont fait part de leur intérêt à porter avec le SYTRAD la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes-lès-Valence qui devient le lieu unique pour le tri de l'essentiel des collectes sélectives de la Drôme et de l'Ardèche.

Dans ce but, le SYTRAD, SYPP et SICTOBA ont conclu une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes (GAC) pour la passation d'un contrat de concession.

■ Quel délégataire va exploiter le nouveau centre de tri ?

Lundi 3 février 2020, les présidents du SYTRAD, SYPP et SICTOBA ont signé le contrat de délégation de service public (DSP) avec le groupe Veolia Recyclage & Valorisation des déchets.

Les conseils syndicaux des trois collectivités ont fait le choix d'une DSP pour la réalisation des travaux d'extension et de modernisation ainsi que l'exploitation du nouveau centre de tri pendant 8 ans (1^{er} mai 2020 au 30 juin 2028).

■ Quelles sont les missions confiées au délégataire ?

Les principales missions sont :

- ✓ la conception, réalisation et financement des travaux d'extension et de modernisation du Centre de Tri de Portes-lès-Valence, de manière à pouvoir traiter aussi sans mélange l'ensemble des flux de collecte sélective du GAC, suivant des consignes diverses et incluant l'extension des consignes de tri des emballages plastiques et les gros cartons,
- ✓ le tri et conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives du SYTRAD avant et pendant les travaux,
- ✓ le tri et conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives du GAC, après les travaux,
- ✓ la valorisation énergétique des refus issus du tri des collectes sélectives sous forme de Combustible Solide de Récupération.

■ Comment va s'organiser le projet d'extension et de modernisation ?

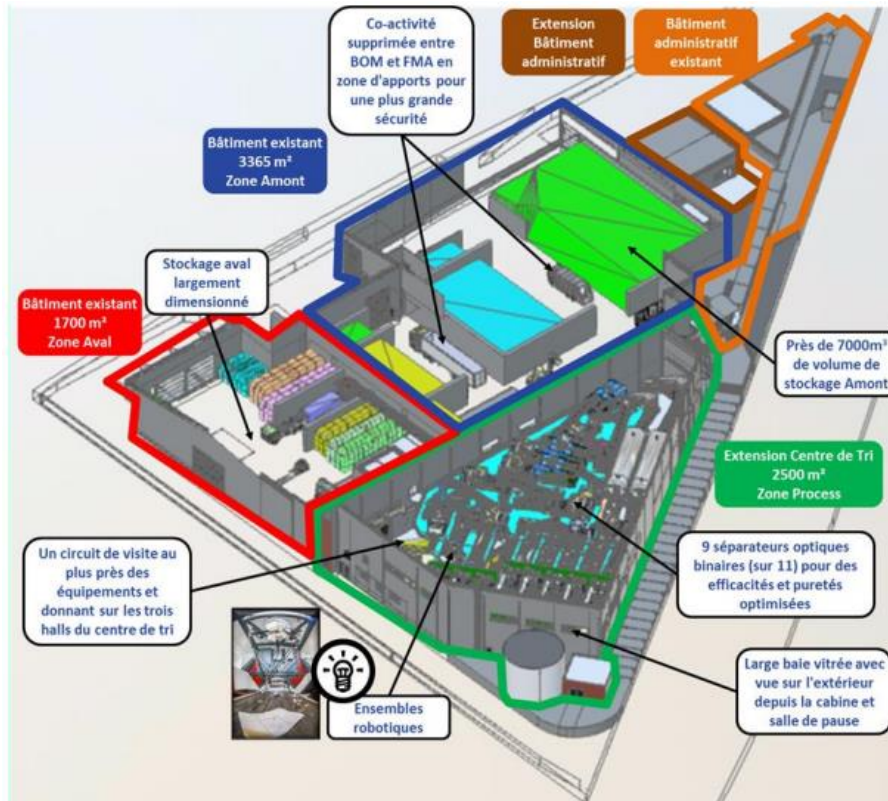
Deux phases d'exploitation

- ✓ Phase 1 : du 1^{er} mai 2020 au 6 septembre 2021
 - ⇒ exploitation du centre de tri en l'état actuel, avec réalisation des travaux jusqu'à la fin de la mise en service (flux de collecte sélective accueillis : ceux du SYTRAD et à la marge ceux du SICTOBA en MSI),
- ✓ Phase 2 : du 7 septembre 2021 au 30 juin 2028
 - ⇒ exploitation du centre de tri modernisé (flux accueillis : ceux des 3 collectivités).

Perspective de la façade



Évolution des surfaces



Travaux liés au bâtiment

- ✓ démolition des locaux administratifs actuels du SYTRAD. Ces bureaux vont déménager, en juin 2020, dans les locaux de l'actuel centre médiaux social de Portes lès Valence, rue Francis Jourdain,
- ✓ extension de la zone d'exploitation par la création d'un bâtiment dédié au process de 2 500 m², d'une hauteur de 14 m (vs. 9 m pour les bâtiments existants),
- ✓ extension de la zone administrative sur pilotis pour accueillir les personnels supplémentaires et la salle de réception/pédagogique.

Capacité et moyens humains

- ✓ 40 000 tonnes par an, sur 5 jours de fonctionnement en double poste,
- ✓ 39 emplois temps pleins, pour 25 actuellement (avec l'embauche de trois compagnons de la Drôme supplémentaires).

Travaux liés au process

- ✓ un process flexible, adapté aux flux des 3 syndicats, évolutif pour s'adapter à d'éventuelles nouvelles filières,
- ✓ la possibilité de trier, dès l'automne 2021, grâce aux dernières innovations technologiques, tous les emballages plastiques, pour anticiper l'obligation réglementaire de 2022,
- ✓ une forte mécanisation avec 30 machines dont 11 trieurs optiques et 3 bras robotisés, permettant d'améliorer l'ergonomie de travail : garantie "zéro contact" pour les opérateurs avec les matières plastiques,
- ✓ de meilleures performances avec un taux de captation des recyclables proche de 100 % et une valorisation énergétique des non recyclables en Combustibles Solides de Récupération,
- ✓ des travaux réalisés par des entreprises locales ou régionales avec jusqu'à 100 personnes travaillant sur le chantier en période de pic .

Coûts et financement

- ✓ investissement (bâtiment, process, incendie...) : 21 217 389 € HT
- ✓ coûts pour l'exploitation et les investissements : 149 € par tonne HT (hors traitement des refus, déduction faite des subventions),
- ✓ financement des travaux : assuré par le délégataire de la DSP,
- ✓ coûts HT par flux : coût « multimatériaux » = 170 € / T ; coût « fibreux » = 93 € / T ; coût « non fibreux » = 270 € / T ; coût « emballages » = 234 € / T,
- ✓ coûts HT estimé global par syndicat : SYPP = 179 € / T ; SYTRAD = 149 € / T ; SICTOBA = 170 € / T

Communication

- ✓ des temps forts tout au long du projet, de la signature du contrat jusqu'à l'inauguration.
- ✓ un nouveau parcours de visite avec une salle d'accueil (92 m²).

Contact Presse :
Isabelle BIGOT
Responsable Communication
i.bigot@sytrad.fr
04 75 57 80 00
07 62 92 67 18
